

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BELFLOU

Par arrêté municipal du 22 février 2022, une enquête publique est ouverte sur la Commune de BELFLOU, du 15 mars 2022 à 9h au 15 AVRIL 2022 à 17 h inclus, soit 32 jours, portant sur la révision générale du PLU. Il s'agit de définir un projet de territoire tenant compte du contexte local et de la volonté de maintenir un équilibre entre le développement urbain de la commune et la protection de l'environnement, d'où découle notamment l'instauration de règles d'urbanisme.

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête s'effectuera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur pendant toute la période de déroulement de l'enquête publique.

Monsieur Michel MARSENACH, officier pompier, ingénieur en chef, retraité a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier,

L'enquête se déroulera en Mairie de BELFLOU, siège de l'enquête, pendant 32 jours aux heures habituelles d'ouverture au public, soit mardi de 9h à 12h et vendredi de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire-enquêteur à « M. le commissaire enquêteur, Mairie de BELFLOU – 7 rue de la mairie - 11410 BELFLOU » ou par courriel à l'adresse suivante : plubelflou@orange.fr. Tous les plis et mails reçus seront annexés au dit registre.

Le dossier sera également consultable sur le site <https://www.cccla.fr>

Le commissaire-enquêteur recevra en personne, à la Mairie de BELFLOU, les observations du public aux jours et heures suivants :

- **Le 15 mars 2022 de 9h à 12h**
- **Le 30 mars 2022 de 9h à 12h**
- **Le 15 avril 2022 de 14h à 17h**

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées sur le projet est : Monsieur Bruno POMART, Maire de la Commune de BELFLOU, Tél : 04 68 60 38 94

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions énonçant ses conduites motivées seront transmis dans les 30 jours suivant la clôture de l'enquête.

Son avis et l'ensemble du dossier seront soumis au conseil municipal auquel il appartiendra de délibérer pour approbation du projet de PLU.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire en quêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de BELFLOU aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et publiés sur le site internet : <https://www.cccla.fr>

LE MAIRE
Bruno POMART